

Dans un mémoire qu'ils présentaient aux députés les éditeurs de *Modern Medicine* ont soumis un excellent plaidoyer démontrant que *Modern Medicine of Canada* était un véritable magazine international, à caractère scientifique et médical, et que la politique canadienne en matière de publication ne devrait pas lui nuire ni nuire à aucune autre publication. *Modern Medicine* ressemble à d'autres publications médicales publiées en cinq langues et répandues dans 40 pays différents et faisant partie de la famille internationale des publications médicales. L'édition canadienne a accès à des articles publiés dans d'autres éditions. Il s'agit simplement en effet d'une collection de résumés d'articles médicaux et scientifiques publiés dans des magazines partout dans le monde, et dont le nombre est considérable.

Les scientifiques canadiens en général et les chercheurs en médecine en particulier ont beaucoup de mal à faire publier leurs articles, particulièrement dans le domaine de la recherche. Le Conseil national de recherches dépense 35 millions de dollars par année à des projets de recherche médicale. Les universités et les gouvernements provinciaux consacrent également de fortes sommes à la recherche médicale outre ces 35 millions de dollars. Les scientifiques et les chercheurs canadiens se plaignent notamment du fait que la plus grande partie de ces recherches, qui sont souvent excellentes, ne voient jamais le jour mais s'accumulent, vieillissent et sèchent dans les classeurs.

L'exclusion des deux revues *M.D. Canada* et *Modern Medicine*, et en particulier cette dernière, ne contribuera en rien à la publication d'articles scientifiques par des scientifiques canadiens. La connaissance médicale est vraiment un domaine international et il semble que l'on gagnera bien peu à exclure *Modern Medicine* du Canada. Cette publication sera probablement remplacée par une édition américaine qui publiera surtout des auteurs américains. Les auteurs canadiens n'auront plus la chance de publier les résultats de leurs travaux de recherche. Le problème de la publication des résultats de la recherche scientifique est tellement vif que le Conseil des sciences du Canada y a, je crois, accordé son attention et cherche des moyens qui permettent aux scientifiques de faire publier les résultats de leurs travaux de recherche.

Ce bill soulève l'éternel problème du droit du gouvernement d'intervenir à l'endroit du contenu des imprimés. Il offre un contraste frappant avec la situation qui existe dans les secteurs de la radio et de la télévision. A mon avis, le gouvernement ne devrait pas supprimer les dispositions fiscales à l'endroit de *Time* et de *Reader's Digest* pourvu que ces deux publications se conforment à la règle qui prévoit une propriété canadienne de l'ordre de 75 p. 100. En empêchant ces deux périodiques de survivre chez nous, nous n'améliorerions vraisemblablement pas la condition du secteur de la publication au Canada. Le monopole de la chaîne Maclean-Hunter assurerait la primauté de la revue *Maclean's* dans le monde des media qui exercent une influence et qui forment l'opinion d'aujourd'hui. Je ne crois pas que nous devrions conférer un tel pouvoir à la revue *Maclean's* ni à aucune autre publication en particulier. Je me propose donc, madame l'Orateur, de voter contre ce bill à l'étape de la deuxième lecture.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Madame l'Orateur, j'aimerais parler du bill C-58 actuellement à l'étude, mais en toute franchise je me vois dans l'obligation de déclarer qu'il est 10 heures.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—PROPOSITION DE CRÉATION D'UN SOUS-COMITÉ D'ENQUÊTE SUR L'ACDI

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Madame l'Orateur, deux fois au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale j'ai présenté une motion demandant la création d'un sous-comité spécial chargé d'étudier les contrôles financiers, les méthodes de comptabilité et d'autres questions relatives à la gestion et au contrôle financiers au sein de l'Agence canadienne de développement international. Mes motions ont été défaites. J'ai demandé depuis au ministre des Affaires extérieures de songer à créer un sous-comité spécial qui serait chargé d'examiner les méthodes de l'ACDI, étant donné que mes motions n'aboutissent à rien. Je demande maintenant au gouvernement de charger le bureau de l'Auditeur général d'examiner toute l'activité de l'ACDI.

En mars 1975, le comité d'étude indépendant du bureau de l'auditeur général a présenté un rapport de 162 pages sur le rôle de l'auditeur général. Certaines recommandations de ce rapport portaient sur les sociétés de la Couronne; elles pouvaient également s'appliquer à des organismes comme l'ACDI. On y recommandait notamment que l'auditeur général ait accès aux dossiers financiers et aux documents de toutes les sociétés de la Couronne qui ne relèvent pas de sa compétence s'il le juge nécessaire à l'accomplissement de sa tâche de vérificateur des comptes du Canada.

D'après une autre recommandation, toute société de la Couronne à orientation commerciale devrait avoir un comité de vérification. Le rapport contenait également 47 autres recommandations. La plupart de ces recommandations disent pourquoi les opérations financières de l'ACDI devraient être complètement vérifiées, surtout les prêts consentis à Cuba, et pourquoi les procès-verbaux des réunions de l'ACDI ne sont pas supervisés par le comité de direction de l'ACDI. Le président de l'ACDI a dit que les procès-verbaux des réunions du comité de direction n'avaient aucune valeur officielle. Cette déclaration est également incroyable pour ce qui est de la conduite des affaires du gouvernement.

● (2200)

A la réunion du comité des Affaires extérieures, le jeudi 10 avril 1975, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a déclaré que les normes d'efficacité habituelles du gouvernement ne pouvaient s'appliquer aux opérations de l'ACDI. Raison de plus pour ordonner à l'auditeur général d'effectuer une étude complète des activités globales de l'agence.

Dans une note datée du 3 décembre 1974 adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le président de l'ACDI déclarait:

On estime généralement que la production de sucre, de loin la principale source d'exportation et de gain de monnaie forte, pourrait s'élever à 5.75 millions de tonnes métriques environ en 1973-1974, ce qui constituerait une hausse de 7 à 12 p. 100 par rapport au rendement de la dernière année-récolte. Bien qu'on ne puisse connaître le détail des protocoles entre Cuba et ses partenaires communistes, on s'attend à ce que Cuba s'engage à fournir plus de sucre à ces derniers. Environ 3.45 millions de tonnes métriques pour lesquelles ils paient moins que sur le marché libre.